



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## paiement

Question écrite n° 2793

### Texte de la question

M. Jean Rigal appelle tout particulièrement l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget sur les modalités de paiement de l'impôt sur le revenu. Il lui demande de bien vouloir lui faire un point global sur les possibilités offertes aux contribuables pour s'acquitter de l'impôt sur le revenu, suite à la publication au Journal officiel de l'arrêté du 22 juillet 1997.

### Texte de la réponse

Le Trésor public mène depuis plusieurs années une politique active de développement des moyens modernes de paiement de l'impôt. Les modalités de règlement sont prévues par l'article 24 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique (espèces, chèques, effets bancaires ou postaux, versements ou virements à l'un des comptes externes de disponibilités ouverts au nom du comptable public). A ce titre, les contribuables disposent d'au moins trois moyens modernes et pratiques pour régler leurs impôts : la mensualisation, le titre interbancaire de paiement, le prélèvement à la date limite de paiement. S'agissant de ce dernier mode de paiement de l'impôt, le contribuable peut désormais adhérer au prélèvement à la date limite de paiement au plus tard vingt jours avant la date limite de paiement de l'échéance en cours, en vertu de l'arrêté du secrétaire d'état au budget du 22 juillet 1997. Ces moyens modernes de paiement de l'impôt ont été généralisés en 1997 pour l'ensemble des impôts en métropole (la mensualisation et le prélèvement à la date limite de paiement de la taxe d'habitation seront proposés en 1998 à La Réunion, en Guadeloupe et en Guyane). Par ailleurs, le télépaiement - c'est-à-dire l'utilisation du Minitel pour autoriser un prélèvement bancaire au bénéfice du Trésor public - est étendu en 1997 à tous les impôts pour l'ensemble du territoire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean Rigal](#)

**Circonscription :** Aveyron (2<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2793

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 septembre 1997, page 2820

**Réponse publiée le :** 17 novembre 1997, page 4061